

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.925
27 mars 2003

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT VINGT-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 27 mars 2003, à 10 h 15

Président: M. Richard FALLON (Irlande)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 925^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Les représentants des pays ci-après sont inscrits sur ma liste des orateurs pour aujourd'hui: Suisse, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie et Lituanie.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Christian Faessler.

M. FAESSLER (Suisse): Monsieur le Président, j'aimerais commencer par vous féliciter pour votre entrée en fonctions et vous assurer du soutien entier de la délégation suisse.

Conformément au mandat qu'elle a confié, le 23 mars 1995, à son Comité ad hoc, la Conférence du désarmement devrait entamer, dans les meilleurs délais, des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. L'ouverture immédiate de telles négociations – qui constitue, comme vous le savez, une des priorités importantes de la Suisse – fait aussi l'objet de diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que du Document final des Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995 et de 2000.

Un traité sur les matières fissiles est, de l'avis de la Suisse, un élément important en vue de l'avancement du désarmement nucléaire et des efforts multilatéraux en faveur du désarmement en général. Comment pourrions-nous en effet envisager d'entamer sérieusement des négociations sur le désarmement nucléaire avec la poursuite de la production de matières fissiles militaires et sans système de vérification efficace en la matière?

La Suisse, en tant que membre de la Conférence du désarmement participera activement aux futures négociations sur un tel traité. À cette occasion, elle entend défendre les positions suivantes qui sont dans la droite ligne de sa politique traditionnelle en matière de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements:

Tout d'abord, mon pays soutient la reprise immédiate de négociations d'un traité sur la base du mandat du 23 mars 1995.

Deuxièmement, mon pays est favorable, dès le démarrage des négociations, à la cessation immédiate et sur la base volontaire de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Il lance un appel à tous les États qui possèdent des installations de production de matières fissiles pour qu'ils cessent, sans retard, leurs activités dans ce domaine.

Troisièmement, mon pays est gravement préoccupé par la possibilité de détournement de matières fissiles par des acteurs non étatiques ou par des groupements terroristes. Il est par conséquent impérieux, dans l'intérêt de la sécurité internationale, que les négociations reprennent dans les plus brefs délais. En outre, la Suisse estime que la question de l'élimination des stocks de matières fissiles existants devrait, en temps voulu, également faire l'objet d'un accord séparé et de négociations.

(M. Faessler, Suisse)

Finalement, mon pays est en faveur d'un système international efficace et non discriminatoire de vérification d'un traité sur les matières fissiles.

En essence, un traité interdisant la production de matières fissiles, c'est-à-dire le plutonium et l'uranium principalement, pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires à des fins militaires vise essentiellement les cinq puissances nucléaires au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les autres États possédant, officiellement ou non, des armes nucléaires. Remarquons, en passant, que tous ces États sont membres de la Conférence du désarmement.

Les négociations sur un tel traité devraient, de l'avis de la Suisse, répondre à trois impératifs d'ordre politique: d'abord, elles devraient être un complément aux mesures de non-prolifération dans les États possédant des installations susceptibles de produire des matières fissiles à des fins militaires. Il s'agit, comme on sait, principalement des installations d'enrichissement d'uranium et de retraitement de matières fissiles. Deuxièmement, elles devraient renforcer les instruments existant dans le domaine de la maîtrise des armements et de la non-prolifération nucléaire, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que les accords bilatéraux en la matière. Troisièmement et finalement, elles devraient constituer une étape importante en vue d'un désarmement nucléaire complet et vérifiable.

La Conférence du désarmement – nous sommes tous d'accord – devrait arrêter, dans les plus brefs délais, un programme de travail prévoyant l'ouverture immédiate de négociations sur un traité concernant les matières fissiles. Cependant, rien ne nous empêche d'entamer, dès à présent, dans les séances plénières de la Conférence, des discussions sur certaines questions relatives à ces négociations, comme l'ont déjà fait plusieurs délégations. Les séminaires et conférences organisés ces dernières années à Genève en marge de la Conférence du désarmement ont déjà permis d'entamer des réflexions utiles dans la perspective de futures négociations. Mon pays est particulièrement reconnaissant aux Pays-Bas, à l'Allemagne, au Japon, à l'Australie, au Canada, à l'Autriche et à l'UNIDIR pour leurs efforts en la matière. Grâce à ces efforts, nous avons déjà une meilleure vision des enjeux et des solutions possibles.

Premièrement, nous constatons que le mandat de négociation de la Conférence du désarmement prévoit certes de traiter de l'interdiction de la production de matières fissiles, mais ne fait état ni de la réduction des stocks militaires existants, ni des matières fissiles résultant de la fin de la course aux armements de la guerre froide. Comme je j'ai déjà indiqué, mon pays est d'avis que la réduction des stocks existants devrait faire l'objet d'un accord séparé. Toutefois, rien n'empêche des États possédant de tels stocks de procéder, dès à présent, à leur élimination, et cela de manière irréversible.

Deuxièmement, il n'est pas spécifié, dans le mandat de négociations, si l'interdiction prévue par un futur traité devrait également s'appliquer à la production de matières fissiles autres que celles actuellement utilisées dans les armes nucléaires. De l'avis de la Suisse, il ne faudrait pas exclure des négociations une référence à ces matières, du fait de leur utilisation potentielle dans les armes nucléaires.

(M. Faessler, Suisse)

Troisièmement, un des objets majeurs des négociations sera celui de la vérification. Les négociations concernant la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, celles sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de même que le renforcement récent du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique ont mis en évidence l'importance d'un système de vérification qui prévoit à la fois des inspections dites de routine (pour des installations et activités déclarées et non déclarées). Seul un tel éventail de mesures, également effectif en termes de coûts, sera à même de garantir le plein respect d'un futur traité.

Quatrièmement, afin de limiter le risque d'un détournement illicite de matières fissiles, il nous semble qu'un futur traité devrait prévoir un éventail de mesures («best practices») visant à assurer la sécurité et la protection des installations d'enrichissement et de retraitement.

Cinquièmement, se pose la question du rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne dans les négociations et la mise en œuvre d'un futur traité, domaines dans lesquels l'Agence pourra apporter un savoir-faire indispensable. Cependant, pour des raisons à la fois politiques et techniques, nous ne devrions pas exclure, dans un futur traité, un système de vérification qui, tout en s'appuyant sur les ressources de l'Agence, serait institutionnellement autonome, notamment en ce qui concerne les organes de décision.

Sixièmement et finalement, les modalités d'entrée en vigueur d'un traité sur les matières fissiles devraient, de l'avis de mon pays, assurer sa mise en œuvre dans tous les pays possédant des installations d'enrichissement d'uranium et de retraitement de matières fissiles. Un engagement partiel de ces États ne répondrait pas à l'objectif du traité.

Mon pays estime que la communauté internationale, et en particulier la Conférence du désarmement, devraient jouer un rôle plus actif en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements nucléaires sur le plan multilatéral. La conclusion d'un traité sur les matières fissiles représenterait un pas important et concret en direction de l'élimination de toutes les armes de destruction massive.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Suisse de sa déclaration et donne maintenant la parole au distingué représentant de la Roumanie, M. Radu Liviu Horumba.

M. HORUMBA (Roumanie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ce poste. Je tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

Je souhaite aussi saisir l'occasion pour féliciter vos prédécesseurs pour leurs constants efforts visant à faire avancer les travaux de la Conférence.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour vous donner des informations sur les résultats du séminaire régional, tenu à Bucarest du 24 au 26 février 2003, qui était consacré à la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères. Ce séminaire était organisé par le Gouvernement roumain et coparrainé par les Gouvernements canadien et italien. Je tiens à saisir

(M. Horumba, Roumanie)

l'occasion pour, au nom des autorités roumaines, remercier ces deux Gouvernements de leur contribution à cette importante manifestation.

L'un des principaux objectifs du séminaire était d'apporter à la réunion biennale des Nations Unies sur l'exécution du Programme d'action une contribution régionale tangible qui serait axée avant tout sur des questions soulevées par le marquage et le traçage des armes légères et le contrôle des importations, des exportations et du transit de telles armes. Des représentants des États membres de l'OSCE, des techniciens et des organisations non gouvernementales intéressées ont assisté au séminaire, où ils ont examiné les politiques et les activités en cours concernant le marquage et le traçage ainsi que le contrôle des transferts d'armes légères, comme il est envisagé dans le Document de l'OSCE et le Programme d'action des Nations Unies. Les travaux ont permis d'actualiser les connaissances relatives à la mise en commun des informations sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies et du Document de l'OSCE en ce qui concerne: le marquage et le traçage des armes et le contrôle des importations, des exportations et du transit de telles armes; le repérage des pratiques optimales à ces deux égards; le repérage des domaines dans lesquels il serait utile d'établir des normes internationales; la mise au point d'un cadre de coopération régionale et internationale.

Avant de donner des précisions sur les travaux du séminaire et ses principales conclusions et recommandations, je voudrais souligner le vif intérêt politique qui a été exprimé. Le séminaire a été ouvert par le Ministre roumain des affaires étrangères, S. E. M. Mircea Geoana, qui a prononcé le discours liminaire, après quoi une allocution a été faite par S. E. M^{me} Kuniko Inoguchi, Représentante permanente du Japon à la Conférence du désarmement et Présidente désignée de la première réunion biennale des Nations Unies. La qualité des travaux a été due non seulement à la vaste expérience de tous les participants mais aussi au haut niveau des représentants.

Le premier jour du séminaire, les participants ont examiné le lien entre la criminalité transnationale organisée et le commerce illicite des armes légères. Les débats ont été axés sur les aspects et dispositions relatifs au marquage et au traçage ainsi qu'au contrôle des importations et des exportations figurant dans les instruments internationaux en vigueur que sont notamment le Programme d'action des Nations Unies, le Document de l'OSCE sur les armes légères et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et de leurs pièces, éléments et munitions. L'une des principales conclusions était que, de manière interdépendante, ces autres instruments aidaient à compléter la Convention des Nations Unies contre la criminalité internationale organisée et son Protocole sur les armes à feu. Plusieurs participants ont préconisé la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant sur le traçage et le marquage des armes légères, mais, de l'avis général, il fallait une volonté politique d'appliquer de tels instruments, à la fois dans la politique intérieure et dans la politique étrangère des États. Il a été souligné que la multiplication des accords sur les armes légères imposait une convergence qui pourrait être réalisée grâce à l'harmonisation des normes et critères.

Le deuxième jour du séminaire, les débats ont été centrés sur divers aspects du contrôle des exportations, y compris la réglementation des activités de courtage. Les nombreuses initiatives parallèles prises dans ce domaine complexe ont été examinées et des exemples spécifiques tirés de l'expérience des pays ont montré les nombreuses difficultés liées à la mise au point et à la

(M. Horumba, Roumanie)

mise en œuvre de contrôles efficaces des exportations. Les participants ont aussi fait ressortir la nécessité de combattre les activités illicites de courtage et de réglementer davantage le courtage licite. Ils ont accueilli avec satisfaction l'annonce faite par la Norvège de la prochaine conférence internationale sur le courtage des armes légères qui devait se tenir à Oslo en avril 2003 et qui était organisée en coopération avec les Pays-Bas.

Le troisième jour du séminaire a été consacré à l'étude des moyens d'aborder la question du marquage et du traçage en même temps que celle du contrôle des exportations. Les conclusions générales du débat semblaient indiquer qu'un des moyens les plus efficaces pour réduire les nombreuses préoccupations suscitées par la prolifération des armes légères consistait à traiter les deux questions de manière combinée et interdépendante plutôt que séparément. La coopération internationale pour le traçage a été reconnue comme un élément essentiel pour éviter que des exportations d'armes légères échappent aux contrôles et que de telles armes soient détournées à des fins illicites.

Avant de conclure, j'aimerais mettre l'accent sur certaines des recommandations les plus pertinentes formulées par les participants au séminaire régional, en particulier celles qui ont un caractère politique, dont les suivantes: que les États membres de l'OSCE signent et ratifient le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu; que les États se fassent appuyer par leurs parlements dans leurs activités internationales et régionales visant à empêcher la prolifération des armes légères; que les États membres de l'OSCE établissent des rapports en temps opportun pour les soumettre à la première réunion biennale; que lesdits États étudient la possibilité de convenir d'une formule commune et unique de communication des données nationales à l'OSCE et à l'ONU; qu'ils désignent des organes de liaison nationaux chargés de la question du traçage et de l'administration du contrôle des exportations; que la coopération soit renforcée entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE dans le domaine du traçage des transferts illicites d'armes légères; que soit créé et développé un cadre réglementaire pour le courtage des armes légères sur la base des recommandations de la conférence de Lancaster House de 2003 sur le renforcement du contrôle des exportations d'armes légères.

Comme je l'ai indiqué, ce ne sont là que quelques exemples, parmi les plus pertinents, des recommandations formulées par les participants au séminaire régional de Bucarest. Il y en a beaucoup d'autres qui sont présentées en détail dans le rapport final du séminaire, établi par les coprésidents de cette réunion.

Prenant la parole également au nom des délégations canadienne et italienne, je prie le Secrétaire général de la Conférence du désarmement de bien vouloir faire distribuer le rapport final du séminaire régional en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant de la Roumanie et donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur David Broucher.

M. BROUCHER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que nous voyons l'Irlande, pays voisin du Royaume-Uni, accéder à la présidence de la Conférence. Nous avons une grande confiance en vous et vous pourrez compter sur notre totale coopération.

Les États-Unis d'Amérique, le Japon et les Pays-Bas ont récemment réaffirmé qu'ils étaient favorables à l'engagement rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs. Nous venons d'avoir un excellent séminaire consacré à ces questions, organisé par la Mission des Pays-Bas et un séminaire organisé par le Japon aura lieu demain. En outre, l'Afrique du Sud a présenté en mai un document intéressant (CD/1671). Compte tenu de ces contributions, il me paraît opportun de réaffirmer les vues du Royaume-Uni à propos d'un traité sur les matières fissiles.

Le Royaume-Uni considère qu'un tel traité apporterait une contribution précieuse à la sécurité internationale en établissant à l'échelle mondiale une interdiction juridiquement contraignante et vérifiable de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ceci représenterait un progrès considérable par rapport à la situation actuelle dans laquelle certains États seulement ont proclamé des moratoires volontaires dont la plupart ne donnent pas lieu à des vérifications. En outre, un tel traité rendrait plus efficaces les autres mesures portant sur les stocks de matières fissiles parce qu'on pourra toujours mettre en doute l'intérêt desdites mesures tant qu'il n'y aura pas d'interdiction de la production future. Il constituerait aussi une base essentielle pour continuer à progresser vers le désarmement nucléaire à l'échelle mondiale, objectif que l'on ne pourra jamais atteindre tant que l'on n'aura pas établi des arrangements pour la vérification des installations de production de matières fissiles.

La détermination à négocier un traité sur les matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement est exprimée dans de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et dans les 13 mesures énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Elle a été affirmée à diverses reprises par les délégations dans cette même salle. Un mandat existe pour les négociations, ce que l'on appelle le «mandat Shannon», et les négociations ont effectivement commencé une fois brièvement en 1998. Depuis, aucun progrès n'a été enregistré. Je tiens à répéter que le Royaume-Uni reste désireux de commencer de telles négociations immédiatement et sans condition préalable dans le cadre de la Conférence et nous appelons les autres membres de cette instance à se joindre à nous.

En raison notamment de la complexité du sujet, nous considérons que les négociations devraient être conduites selon des modalités appropriées. Il faut, si l'on veut un jour pouvoir atteindre les objectifs recherchés, que tous les acteurs essentiels y soient officiellement parties prenantes et ceci inclut les États non dotés d'armes nucléaires parce que nous devons parler des garanties et de l'AIEA. Il a quelquefois été suggéré, pour sortir de l'impasse actuelle dans laquelle se trouve la Conférence en ce qui concerne son programme de travail, de négocier dans le cadre de séances plénières informelles. Le Royaume-Uni ne croit pas dans le succès d'une telle méthode parce que la participation d'experts sera indispensable. Nous ne sommes pas disposés à créer une fausse équivalence avec les autres questions en acceptant de revenir à une simple discussion sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Ce n'est plus le

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

moment. Nous ne pensons pas non plus que nous devrions continuer à nous efforcer d'obtenir des mandats de négociation sur d'autres sujets avant de pouvoir avancer sur la voie d'un traité sur les matières fissiles. Nous avons un mandat pour négocier un tel traité. Appliquons-le.

Il est bien connu que certaines délégations considèrent que les négociations seraient incomplètes si l'on n'abordait pas la question des stocks existants. Elles pensent que, si l'on interdit la future production sans réduire les stocks, on ne fera que perpétuer le statu quo. Cependant, des travaux sont en cours sur la question des stocks. Nous pensons qu'en tentant de prendre en compte les stocks dans un traité on compliquerait une question simple par ailleurs. Permettez-moi de donner des explications plus précises.

Le Royaume-Uni estime que pour avoir le maximum d'efficacité le traité devrait couvrir les cinq États dotés d'armes nucléaires et les États qui ne sont pas parties au TNP. Parmi ces États, les stocks varient fortement. L'expression «matières fissiles existantes de qualité militaire» (à l'exclusion des matières contenues dans les armes et des matières stockées pour être utilisées comme armes) est souvent employée, mais recouvre des variations importantes entre les États, s'agissant par exemple de la taille et de la nature de leurs stocks (forme chimique, pureté et composition isotopique).

En outre, comme cela est indiqué dans le document de l'Afrique du Sud, les quantités d'information à la disposition de tous sur les stocks varient, de même que les volumes estimés des stocks existants. Il existe aussi des différences en ce qui concerne la proportion de stocks dont dispose chaque pays en dehors de toute forme de garantie ou de vérification et la mesure dans laquelle ces stocks font l'objet de plans d'élimination.

Il sera donc extrêmement difficile de parvenir, dans le cadre d'un traité sur les matières fissiles, à un accord auquel chacun pourrait souscrire.

Nous ne considérons pas qu'il faudrait ignorer les stocks, mais qu'il existe pour traiter de ceux-ci des méthodes susceptibles d'être plus productives que le recours à un traité sur les matières fissiles. Nous notons que l'Afrique du Sud propose dans son document que les matières déclarées excédentaires par rapport aux besoins militaires soient irréversiblement affectées à des fins pacifiques. On peut déjà voir des exemples d'un tel processus en Russie et aux États-Unis où de l'uranium hautement enrichi excédentaire est transformé en uranium faiblement enrichi et l'accord entre la Russie et les États-Unis sur le plutonium permettra, avec l'aide d'autres États, dont le Royaume-Uni, d'éliminer un total de 68 tonnes de plutonium. En ce qui concerne les stocks civils, les pays qui ont souscrit aux Directives relatives à la gestion du plutonium publient chaque année des chiffres sur leurs stocks de plutonium non irradié. Le Royaume-Uni et la France publient aussi chaque année des chiffres sur leurs stocks civils d'uranium fortement enrichi selon un format similaire à celui utilisé pour le plutonium. Toutes les matières civiles du Royaume-Uni et de la France sont soumises aux garanties de l'Euratom et l'accord de garanties que le Royaume-Uni a conclu avec l'AIEA permet à celle-ci d'inspecter, si elle le veut, tous les stocks et matières de ce type du Royaume-Uni.

En bref, je dis que nous ne devrions pas compliquer davantage la question. Nous devrions axer nos efforts sur une interdiction directe de toute future production. Nous pourrions plus

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

efficacement éponger le sol si nous commençons par fermer le robinet d'eau. Cela n'a aucun sens d'affirmer l'inverse, à savoir qu'il ne faudrait pas fermer le robinet tant que l'on ne serait pas prêt à éponger le sol.

Je voudrais maintenant répondre à l'appel de l'Ambassadrice Inoguchi à un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins militaires. Le Royaume-Uni a proclamé un tel moratoire en 1995 et n'a pas depuis produit de matières fissiles à des fins militaires. Nous ne prévoyons aucun changement à cet égard. Nos installations de production sont soumises à des garanties. J'appelle tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à nous en proclamant aussi un moratoire. Idéalement, ce processus devrait être ouvert et inconditionnel pour contribuer au maximum à l'amélioration de l'environnement international en matière de sécurité.

Le Royaume-Uni est prêt à accepter aujourd'hui de créer un comité spécial chargé de négocier un traité sur les matières fissiles. Nous pensons que sur d'autres questions retenues pour figurer dans un programme de travail de la Conférence du désarmement les discussions ne sont pas suffisamment avancées pour que des négociations puissent être engagées, mais nous sommes prêts à appuyer toute formule raisonnable, telles que la proposition Amorim, pour arrêter un programme de travail susceptible d'être adopté par consensus. Nous félicitons les cinq ambassadeurs pour leurs efforts et les encourageons à poursuivre sur cette voie. Nous rappelons à nos collègues de la Conférence que le mieux peut être l'ennemi du bien. Pour que la marée puisse baisser, il faut d'abord qu'elle arrête de monter. Un traité interdisant la future production fixerait le niveau de la marée haute et préparerait le terrain pour des baisses ultérieures.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): je remercie le Royaume-Uni de sa déclaration et donne la parole au distingué représentant de la Slovaquie, l'Ambassadeur Aljaz Gosnard.

M. GOSNARD (Slovaquie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole dans cette auguste instance, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation slovaque, de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous souhaiter un plein succès dans votre tâche. Je tiens aussi à profiter de l'occasion pour remercier M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, et les membres du secrétariat.

J'ai l'honneur de vous informer de deux événements importants qui ont récemment eu lieu en Slovaquie. Le premier est la Conférence ONU-OSCE sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en Europe du Sud-Est, tenue du 10 au 12 mars en Slovaquie. Le second est la destruction des derniers stocks de mines terrestres antipersonnel de l'armée slovaque conformément aux obligations découlant de la Convention d'Ottawa.

Je voudrais tout d'abord féliciter le Gouvernement roumain pour le succès des divers séminaires qu'il a organisés et souligner la nature complémentaire des efforts faits dans la région dans le domaine des armes légères.

La conférence tenue en Slovaquie était organisée à la fois par le Département des affaires de désarmement de l'ONU, le Centre de prévention des conflits de l'OSCE et le Gouvernement de

(M. Gosnar, Slovénie)

la République de Slovénie. Elle a rassemblé plus de 100 participants venus de plus de 40 pays, essentiellement de l'Europe du Sud-Est.

Cette conférence, tenue au niveau régional, a dressé le bilan de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects dans le cadre de la suite de la réunion biennale tenue en juillet 2003 à New York. Son objectif était de favoriser l'application des normes internationales sur le commerce illicite dans l'Europe du Sud-Est.

De nombreux invités distingués étaient présents à la conférence et ont souligné l'importance du Programme d'action de l'ONU comme guide pour définir les efforts à faire face au fléau des armes légères. Ils ont aussi souligné les possibilités qu'offraient les initiatives et activités régionales, le Document de l'OSCE par exemple, pour contribuer à l'application du Programme d'action. Ils ont reconnu les progrès déjà réalisés dans la lutte contre le commerce illicite en Europe du Sud-Est, mais aussi la nécessité d'agir et de coopérer à l'échelle régionale, en particulier au niveau politique.

Le Ministre slovène des affaires étrangères, M. Dimitrij Rupel, a instamment appelé les participants à faire preuve de créativité, à formuler de nouvelles propositions et à trouver des mesures appropriées pour traiter le volet demande du commerce illicite. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, a souligné l'importance que l'ONU, et en particulier son Département des affaires de désarmement, attache à la coopération avec l'OSCE. M. Jan Kubis, Secrétaire général de l'OSCE, a encouragé les États à considérer l'ONU et l'OSCE comme des instruments pour agir. Il a souligné que l'OSCE encourageait la mise en œuvre complète et en temps voulu du Programme d'action des Nations Unies, dans une large mesure en appliquant son propre document sur les armes légères. Les deux accords devraient être considérés comme complémentaires. L'Ambassadrice du Japon, Mme Kuniko Inoguchi, Présidente désignée de la réunion biennale de juillet, a encouragé les gouvernements à soumettre leurs rapports nationaux dans les délais et à classer comme prioritaire la question des armes légères dans le contexte du désarmement. Elle s'est félicitée de la participation d'une vaste gamme d'États à cette conférence et a présenté les éléments et modalités essentiels de la prochaine réunion tout en mettant l'accent sur un certain nombre de questions clés qui pourraient être examinées à la réunion biennale de juillet. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier l'Ambassadrice Inoguchi de son importante contribution à la conférence.

Les participants ont abordé plusieurs thèmes fondamentaux concernant les armes légères et en particulier: les inventaires; les procédures de contrôle des exportations; la collecte des armes et la sensibilisation du public; la sécurité et la gestion des stocks; l'administration et la police des frontières; la coopération et l'assistance internationales; la collecte et la destruction des armes; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; les aspects généraux et les moyens à utiliser pour aller de l'avant.

La conclusion de tous les participants a été que les problèmes posés par le commerce illicite des armes légères avaient un caractère multidimensionnel et étaient interdépendants et qu'il fallait les aborder selon une approche globale. Toutes les parties concernées ont estimé que la responsabilité de la mise en œuvre du Programme d'action incombait en premier lieu aux

(M. Gosnar, Slovénie)

États, mais ont aussi reconnu la nécessité de s'entraider et de coopérer pour lutter contre le commerce illicite des armes légères.

La conférence a aussi donné l'occasion au pays hôte, la Slovénie, de présenter son initiative consistant à établir un point régional de contact pour les armes légères qui pourrait efficacement compléter les mécanismes existants de coopération dans la région et contribuer à l'amélioration de l'application des normes internationales afin d'obtenir des résultats concrets. Il s'agirait d'un arrangement souple permettant d'adapter directement l'assistance aux besoins et d'observer attentivement les évolutions de la situation de manière à pouvoir relever les nouveaux défis.

Le deuxième thème sur lequel je voudrais tout particulièrement mettre l'accent est celui de la destruction des dernières mines terrestres antipersonnel de l'armée slovène réalisée conformément aux obligations découlant de la Convention d'Ottawa. Cet événement a eu lieu il y a deux jours, le 25 mars, dans une zone d'entraînement de l'armée. Les 200 dernières mines terrestres antipersonnel ont ainsi été détruites. Avec cette action solennelle et définitive, la République de Slovénie s'est pleinement acquittée de ses obligations relatives à la destruction des mines antipersonnel énoncées dans la Convention d'Ottawa. Conformément aux dispositions de la Convention, la Slovénie conservera 3 000 mines pour ses propres travaux de mise au point de techniques de déminage et la formation de ses troupes à la détection des mines et à leur enlèvement.

La République de Slovénie a signé la Convention d'Ottawa le 3 décembre 1997 et l'a ratifiée le 27 octobre 1998. La loi portant ratification de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est entrée en vigueur le 1er avril 1999. Peu après, toutes les mines terrestres antipersonnel provenant de différents sites ont été rassemblées sur un site de stockage unique et le processus de destruction a commencé. On a au total compté 171 898 mines de types divers. Il convient aussi de noter que le coût global du processus de destruction a été de 338 000 dollars des États-Unis, y compris les investissements technologiques, les travaux de construction et la formation du personnel. Le coût de la destruction proprement dite a été d'environ deux dollars par mine.

Toujours sur le sujet des mines antipersonnel, je tiens à mentionner le Fonds international slovène d'affectation spéciale pour le déminage qui, après cinq ans de fonctionnement, est devenu une institution exceptionnellement efficace et internationalement reconnue. C'est un organisme humanitaire à but non lucratif qui s'attache à éliminer les mines terrestres dans la région de l'Europe du Sud-Est et dans le monde. L'objectif est que d'ici 2010 l'ensemble de la région de l'Europe du Sud-Est ne subisse plus les effets des mines et des munitions non explosées. Depuis 1998, le Fonds a déminé une surface de plus de 33,4 millions de mètres carrés dans la région de l'Europe du Sud-Est, découvrant à cette occasion plus de 16 500 mines et plus de 15 600 munitions non explosées et restes des guerres. Depuis 1998, plus de 700 victimes des mines ont bénéficié de soins à l'institut de réadaptation de la République de Slovénie.

(M. Gosnar, Slovénie)

Avec la pleine application de la Convention d'Ottawa et les travaux fructueux du Fonds international d'affectation spéciale, la Slovénie confirme clairement son attachement au déminage humanitaire et au processus de désarmement en général.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Slovénie pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Lituanie, M. Erikas Petrikas.

M. PETRIKAS (Lituanie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que la Lituanie, en tant que pays observateur, prend la parole à la Conférence du désarmement, permettez-moi de féliciter l'Irlande pour son accession à la présidence de cette instance. Je vous souhaite un plein succès et tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserves de ma délégation. Je remercie en outre M. Ordzhonikidze et les membres du secrétariat.

Je serai bref. Je voudrais informer les distingués représentants que le Parlement lituanien a ratifié le 25 mars 2003 la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. La Lituanie va maintenant procéder aux dernières formalités nécessaires pour devenir pleinement partie à cet instrument.

Je voudrais saisir l'occasion pour féliciter le Comité de coordination pour sa mise en œuvre effective de la Convention d'Ottawa. Je tiens aussi à féliciter le Centre international de déminage humanitaire de Genève pour ses activités et son groupe d'appui à la mise en œuvre de la Convention pour sa précieuse assistance. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa en 1999, nous avons toujours bénéficié de l'appui de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Service de l'action antimines des Nations Unies (UNMAS), du Verification, Research, Training and Information Centre (VERTIC), d'autres organisations ainsi que des États parties à la Convention.

Il faut aussi rendre hommage aux comités permanents pour leurs activités intersessions, aux coprésidents et aux corapporteurs ainsi qu'au Président de la quatrième Réunion des États partis à la Convention, l'Ambassadeur Jean Lint, de la Belgique.

Je rappelle que le 2 juillet 2002, le Gouvernement lituanien a soumis, de son plein gré, son rapport initial sur les mesures de transparence conformément à l'article 7 de la Convention d'Ottawa. Nous constatons avec une vive satisfaction que d'autres pays qui ne sont pas encore parties à cet instrument suivent cet exemple et nous appuyons pleinement de telles mesures.

Enfin, je tiens à réaffirmer que la Lituanie est prête à s'associer aux efforts visant à assurer l'application fructueuse et le renforcement de la Convention d'Ottawa, instrument d'une importance essentielle pour éliminer les mines antipersonnel et mettre fin aux souffrances causées par ces armes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Lituanie pour sa déclaration. Il me reste un orateur sur ma liste. Je donne donc la parole au distingué représentant de la République arabe syrienne, l'Ambassadeur Toufik Salloum.

M. SARRA (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Je voudrais tout d'abord présenter des excuses pour l'absence de l'Ambassadeur de mon pays, retenu par une affaire pressante.

Monsieur le Président, je m'associe aux précédents orateurs en félicitant votre pays de son accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération sans réserves de ma délégation dans l'exercice de votre mandat, tout particulièrement dans cette phase critique pour les travaux de la Conférence et ce tournant décisif pour la sécurité internationale. Nous devons tous envoyer un message affirmant énergiquement la nécessité d'aborder les questions de sécurité internationale, en particulier les questions de désarmement, dans le cadre du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité.

Le monde est témoin d'une guerre d'agression menée contre l'Iraq. Chacun sait que cette guerre n'est pas justifiée, qu'elle ne sert pas une cause juste. Si l'objectif est de priver l'Iraq de ses armes de destruction massive, qu'en est-il d'Israël qui dispose d'un stock de telles armes, y compris d'armes nucléaires, que même certains grands pays ne possèdent pas. Chacun connaît la menace qui pèse ainsi sur les voisins d'Israël. Pourquoi Israël est-il le seul pays du Moyen-Orient à refuser une surveillance et des inspections internationales des armes de destruction massive s'il ne possède aucune arme de ce type?

La Syrie a voté pour la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité parce qu'elle est convaincue de la nécessité d'appuyer les résolutions internationales pour trouver un moyen de régler pacifiquement la crise iraquienne. Grâce à la coopération de l'Iraq, les inspections ont abouti à des résultats concrets et les inspecteurs ont déclaré qu'il ne leur fallait plus que quelques mois pour achever leurs travaux. Cependant, certaines parties ont agi comme si la guerre était inéluctable et répondait à une demande populaire exprimée partout dans le monde alors que c'est en fait l'inverse qui est vrai.

Ma délégation tient à exprimer sa profonde préoccupation et ses vifs regrets face aux efforts faits dans certains milieux pour remettre en cause le rôle de l'Organisation des Nations Unies en général et celui du Conseil de sécurité en particulier, simplement parce que le Conseil et l'Organisation résistent aux efforts faits par certaines parties pour imposer leur volonté et leurs vues sur le système international. En cherchant à blâmer le Conseil de sécurité ou, plus précisément, certains membres du Conseil parce que celui-ci n'adopte pas de résolution autorisant la guerre contre l'Iraq, ces parties ignorent délibérément les faits. L'écrasante majorité des membres du Conseil et des individus à travers le monde était opposée à une résolution autorisant l'emploi de la force. Comment les États-Unis peuvent-ils affirmer qu'il est difficile de régler ce problème, ainsi que celui de la Palestine avec toutes les tragédies qui l'accompagnent, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies alors que, dans le même temps, ils reprochent au Conseil de ne pas adopter la résolution en question? Le Conseil de sécurité a-t-il pour fonction de mener la guerre ou de préserver la paix? Quelqu'un a-t-il dit qu'il était facile de faire la paix en temps de crise internationale?

La résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité a été adoptée par consensus comme point de référence fondamental aux fins du règlement du problème iraquien. Le compte rendu de la séance à laquelle elle a été adoptée montre que l'idée n'était pas d'utiliser cette résolution pour

(M. Sarra, République arabe syrienne)

contourner le droit international et frapper l'Iraq. La Syrie considère que le fait que le paragraphe 4 de la résolution, selon lequel les problèmes relatifs aux dispositions de ladite résolution devraient être rapportés au Conseil, n'a pas été pris en compte et l'appel soudain au retrait des inspecteurs du territoire iraquien montrent sans l'ombre d'un doute que le véritable objectif de la guerre n'est pas de désarmer l'Iraq, mais d'occuper le pays et de s'emparer de ses réserves pétrolières.

Les bellicistes ont affirmé que les forces iraqiennes étaient faibles, démoralisées et mal équipées et que la guerre serait achevée en quelques jours. Ils ont pourtant justifié la guerre en affirmant que l'Iraq constituait une menace. La Syrie condamne et rejette catégoriquement cette guerre d'agression contre l'Iraq tout comme elle a condamné l'occupation du Koweït en 1990. Rien ne justifie juridiquement ou moralement cette guerre destructrice qui est menée sans en référer au Conseil de sécurité, au mépris du droit international et en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Ses objectifs relèvent moins du droit international que de la loi de la jungle.

L'objectif déclaré de la guerre était d'écarter du pouvoir un individu ou un groupe d'individus. Il est depuis clairement apparu que même l'obtention d'un tel résultat n'aurait pas suffi pour prévenir la guerre. Comment une telle raison peut-elle être invoquée pour justifier la mort de dizaines de milliers d'iraquiens innocents? Vivons-nous réellement au XXI^e siècle? Comment les États-Unis et le Royaume-Uni peuvent-ils ignorer ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés où le peuple palestinien est soumis à un cycle perpétuel de massacres et de meurtres, voit ses maisons détruites, des arbres arrachés et des terres agricoles devenir incultes? Comment ces deux pays peuvent-ils ignorer la plus longue occupation du XX^e siècle? Comment peuvent-ils ignorer la photographie de Rachel Corey, pacifiste américaine morte écrasée par un bulldozer israélien?

Il est tout à fait justifié d'applaudir à l'esprit de responsabilité manifesté par les États qui ont appuyé un règlement pacifique du problème. Leurs positions reflètent fidèlement les vues de l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale et le sentiment des millions de personnes à travers le monde qui ont manifesté contre la guerre et en faveur de la paix.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration et je donne maintenant la parole à la distinguée représentante du Japon, l'Ambassadrice Kuniko Inoguchi.

M^{me} INOGUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Je voudrais juste faire une brève annonce pour donner suite à la partie introductive de la déclaration faite par l'Ambassadeur du Royaume-Uni qui a aimablement mentionné l'atelier sur la vérification qui aura lieu demain à 10 heures dans cette même salle. Cet atelier est organisé en coopération entre l'Australie et l'UNIDIR.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole au distingué représentant des États-Unis, M. Sherwood McGinnis.

M. MCGINNIS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous la présidence irlandaise, je tiens à féliciter l'Irlande et à vous assurer de notre appui sans réserve dans l'exercice de votre mandat au cours des semaines à venir.

Malheureusement, la dernière intervention de notre collègue syrien contenait un grand nombre de demi-vérités et de contrevérités. Je pense que nous devons observer la situation. La communauté internationale devait hélas agir. Après 12 années de manque de coopération, 12 années de travail diplomatique, des douzaines de résolutions de l'Organisation des Nations Unies, l'envoi de centaines d'inspecteurs en désarmement et quatre mois et demi écoulés depuis l'adoption de la résolution 1441, l'Iraq n'a pas désarmé.

Je pense que nous savons tous que la seule raison pour laquelle la résolution 1441 a été adoptée, la seule raison pour laquelle l'Iraq a accepté que des inspecteurs reviennent sur son territoire, a été la menace de recours la force. Il s'est avéré en outre que la coopération dont notre collègue syrien a parlé (grâce à la coopération de l'Iraq, les inspecteurs étaient de retour) a été donnée avec beaucoup de mauvaise grâce et de réserve.

Beaucoup de questions importantes se posent dans ce contexte. Au cours des 12 dernières années, les États-Unis ont travaillé au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont présenté un certain nombre de résolutions. Dans ces résolutions, il a été maintes fois demandé à l'Iraq de se conformer à ses obligations découlant des résolutions précédentes. Les mesures qui ont été prises ont été fondées sur les précédentes résolutions 678, 687 et 1441.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des États-Unis. Je donne maintenant la parole au distingué représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Kris Sanders.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à ce poste. Je suis pleinement convaincu que vos talents permettront à la Conférence de progresser dans cette phase difficile.

J'ai demandé la parole simplement pour rappeler aux représentants ce qu'ils ont déjà appris par télécopie et sur quoi l'Ambassadeur du Royaume-Uni a déjà mis l'accent ce matin, à savoir que la prochaine réunion s'inscrivant dans le contexte de nos travaux permanents relatifs à un traité sur les matières fissiles aura lieu le vendredi de la semaine prochaine, le 4 avril, à 10 heures. L'Ambassadeur Pablo Macedo du Mexique et M. Morton Maerli de l'Institut norvégien des affaires internationales y feront des interventions. J'espère vous voir tous à cette réunion qui traitera de la question des stocks existants.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des Pays-Bas de cette information. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Iraq.

M. AL-BASRI (Iraq) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Je suis pleinement convaincu que vos efforts permettront à la Conférence de progresser. Je tiens à vous assurer de la coopération sans réserve de ma délégation.

(M. Al-Basri, Iraq)

C'est avec étonnement que nous venons d'entendre le représentant des États-Unis dire que l'Iraq ne coopérait pas avec les inspecteurs. Une résolution prévoyant le retour des inspecteurs en Iraq a été adoptée. L'Iraq y a donné suite de manière positive en offrant aux inspecteurs sa totale coopération et en mettant à leur disposition tous les moyens possibles pour garantir le succès de leurs travaux. De fait, l'attitude de l'Iraq a été louée à la fois par M. Hans Blix, Président exécutif de l'UNSCOM, et par M. El-Baradei, Directeur général de l'AIEA, qui ont tous les deux confirmés à maintes occasions que l'Iraq avait coopéré avec l'UNSCOM et l'AIEA. Alors que nombre des demandes formulées par l'UNSCOM étaient difficiles à satisfaire, l'Iraq avait coopéré parce qu'il était résolu à s'acquitter de ses obligations internationales et à respecter les dispositions des résolutions internationales pertinentes. En particulier, il a autorisé le survol de son territoire par deux avions U2 et détruit ses missiles Al Samoud, dont il avait été démontré, dans tous les essais sauf un, que la portée ne dépassait pas la limite autorisée. Il a cependant donné suite à la demande faite par l'UNSCOM en détruisant tous les missiles en question. La coopération de l'Iraq avec les inspecteurs n'a jamais faibli. De fait, compte tenu des résultats positifs obtenus et de la coopération offerte par l'Iraq, MM. Blix et El-Baradei ont simplement demandé plus de temps pour finir leur travail.

Il est paradoxal que le représentant des États-Unis parle de l'application des résolutions internationales alors qu'il y a tout juste une semaine son pays a engagé une guerre de tyrannie et d'agression au mépris des principes humanitaires les plus élémentaires, sans parler des normes juridiques. Les États-Unis ont ignoré la vive opposition internationale à la guerre, les protestations populaires exprimées partout dans le monde, la condamnation et le rejet de leur politique agressive et le sentiment antiguerre exprimé dans de nombreuses parties du monde, y compris lors d'énormes manifestations publiques qui ont eu lieu tout près de chez eux.

La guerre lancée par les États-Unis n'est pas une guerre propre, quelles que soient les normes en fonction desquelles on la juge. Vous avez tous été témoins des souffrances tragiques qu'ils ont infligées au peuple iraquien en prenant pour cibles des logements de particuliers et d'autres installations civiles telles que des centrales électriques et des réseaux d'alimentation en eau. Avant la guerre, le Gouvernement des États-Unis avait déclaré qu'il ne prendrait pas pour cible le peuple iraquien et que les objectifs qu'il avait retenus avaient un caractère exclusivement militaire. Il a affirmé qu'il disposait des moyens et de la technologie nécessaire pour localiser ces objectifs avec une précision absolue. Je pourrais vous montrer une photographie d'un des objectifs militaires retenus par les États-Unis. C'est celle d'un enfant décapité par une bombe «intelligente» américaine, le type de bombe qui était censé être utilisé contre des objectifs militaires, mais qui a en fait tué des centaines de civils et blessé des milliers d'autres. Comment le représentant des États-Unis peut-il venir ici parler du droit international? À quel droit international fait-il référence si un enfant qui n'a même pas 10 ans peut être tué de la sorte?

Je me félicite de la déclaration faite par mon collègue, le représentant de la Syrie, qui a fait part du sentiment d'horreur que lui inspire cette guerre et a fait l'éloge du peuple iraquien pour sa résistance. Au début, les Américains ont pensé que dès l'arrivée de leur flotte en Iraq ils seraient accueillis avec des fleurs et que la population coopérerait avec eux contre ses dirigeants, son pays et son peuple. Comme le monde entier l'a constaté, l'Iraq et son peuple ont opposé une résistance très énergique à l'agression et ont donné au monde une leçon importante sur la façon de défendre un territoire.

(M. Al-Basri, Iraq)

Aujourd'hui plus que jamais, l'Organisation des Nations Unies doit intervenir immédiatement pour mettre fin à cet acte d'agression qui n'a aucune légitimité internationale et constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. En commettant cet odieux acte d'agression et en s'ingérant dans les affaires intérieures d'un État souverain qui est l'un des membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis ont commis le plus cruel des meurtres contre un peuple épris de paix. Ils ont ainsi imposé le principe de la force brutale dans la conduite des relations internationales. Ceci semble augurer d'une nouvelle ère dans laquelle la loi de la jungle prévaudra, sapant ainsi la paix et la sécurité internationales que les États-Unis disent souhaiter préserver.

Nous sommes convaincus que les objectifs réels de cette invasion sont clairs pour tous. Les États-Unis ne sont pas animés par une volonté d'éliminer des armes de destruction massive. Comme je viens de le dire, M. Blix et M. El Baradei ont déclaré qu'ils n'avaient trouvé aucune trace d'armes de destruction massive en Iraq. Pourtant, les États-Unis ont mené leur agression contre l'Iraq avec un objectif clair qui est de renverser le Gouvernement national et de s'emparer des ressources naturelles de l'Iraq. C'est le premier pas vers l'établissement de leur domination sur la région. L'agression contre l'Iraq ne vise pas seulement ce pays mais tous les pays arabes. Le Gouvernement des États-Unis veut contrôler la région et ses ressources et redessiner ensuite la carte du monde, comme l'ont admis certains de leurs agents, afin d'imposer leur hégémonie sur le monde.

Ce que l'Iraq a vécu la semaine dernière a été bien pire que tout ce qu'il avait pu subir en 1991. Ceci témoigne de la volonté des États-Unis d'anéantir le peuple iraquien et d'occuper ses terres. Comment le Gouvernement des États-Unis peut-il affirmer qu'il ne vise pas le peuple iraquien et invoquer le prétexte aussi peu crédible de sa libération pour justifier une intervention illégitime dans les affaires intérieures d'un État souverain? De qui ou de quoi tiendraient-ils le droit de formuler de telles affirmations? Nous constatons maintenant qu'en fait ils anéantissent le peuple iraquien et tuent des enfants, des femmes et des personnes âgées iraqiens.

Nous tenons aussi à faire observer que de nombreuses organisations internationales ont déclaré leur ferme opposition à cette agression contre l'Iraq. Nous pensons en particulier au sommet du Mouvement des pays non-alignés tenu à Kuala Lumpur, à celui de la Ligue des États arabes tenu à Charm el-Cheikh et à celui de l'Organisation de la Conférence islamique tenu à Doha, où, dans toutes les résolutions adoptées, les participants ont catégoriquement condamné l'agression contre l'Iraq, appelé à un règlement pacifique de la crise et fait observer que l'Iraq avait coopéré au processus dit d'élimination des armes de destruction massive.

Nous pensons que le monde doit aujourd'hui agir avec sagesse et promouvoir le droit international. S'il accepte que les États imposent leur politique en recourant à l'emploi ou à la menace de la force, voire même en lançant des guerres, comme cela s'est produit dans le cas de l'Iraq, la même chose pourra se produire à l'avenir dans d'autres pays. Ceci ne ferait que générer le chaos et l'instabilité et saper la sécurité mondiale. Nous appelons donc une fois de plus l'Organisation des Nations Unies à intervenir immédiatement pour mettre fin aux souffrances que les États-Unis et le Royaume-Uni infligent au peuple iraquien.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de l'Iraq de sa déclaration et donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. SARRA (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, pardonnez-moi de prendre la parole une fois de plus. Je tiens à remercier le représentant des États-Unis d'Amérique. L'anglais n'est pas ma langue maternelle, mais je l'ai étudié à Damas. J'ai ensuite fait des études au Royaume-Uni et travaillé aux États-Unis. Je souhaite seulement dire que je n'accepte pas ce que vient de dire le représentant des États-Unis. Je ne connais peut-être pas l'anglais aussi bien que lui, mais beaucoup de représentants dans cette salle pensent comme moi que ce qu'il vient de dire ne correspond pas à la réalité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): je remercie le représentant de la République arabe syrienne et donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni.

M. BROUCHER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Je ne souhaite pas prolonger ce débat, mais je voudrais juste dire que les mesures que prend le Royaume-Uni de concert avec les États-Unis ont été mûrement réfléchies. Elles n'ont été prises qu'avec la plus grande réticence parce que nous avons conclu qu'il n'y avait pas d'autre solution, mais il est tout à fait clair qu'elles sont totalement conformes au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. La situation actuelle aurait certainement pu être évitée si l'Iraq s'était conformé aux résolutions successives adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU lui demandant de démanteler ses armes de destruction massive. Il était clair que l'Iraq usait de manœuvres dilatoires. Nous parlons ici d'un régime qui a employé des armes chimiques pour agresser ses voisins et sa propre population et la conclusion devenait ainsi inévitable qu'il fallait prendre des mesures pour que l'Iraq se conforme à ces résolutions.

Je pense que le meilleur message que la Conférence du désarmement puisse envoyer pour l'avenir du monde consiste à s'atteler à son propre ordre du jour et ma déclaration d'aujourd'hui a été prononcée dans ce contexte pour montrer que la Conférence pouvait effectivement agir ainsi. Je pense que c'est cela que nous devons faire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant du Royaume-Uni. Un certain nombre d'orateurs ont à nouveau demandé la parole. En tant que Président, je respecte pleinement leur droit de prendre la parole et leur droit de réponse, mais je voudrais juste les appeler à une certaine retenue parce que je suis convaincu qu'un langage modéré a beaucoup plus de chances de déboucher à l'avenir sur des progrès dans le domaine du désarmement et dans d'autres domaines critiques. Ceci ne m'empêche pas de comprendre pleinement la force des sentiments que les événements peuvent susciter de tous côtés.

Dans cet esprit, je donne la parole au distingué représentant de la République arabe syrienne.

M. SARRA (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, je donne suite à votre rappel et renonce à prendre la parole.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa retenue et donne la parole au distingué représentant de l'Iraq.

M. AL-BASRI (Iraq) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner à nouveau la parole. Je voudrais juste faire quelques brèves observations sur ce que vient de dire le représentant du Royaume-Uni à propos du respect des résolutions de l'ONU et sur son affirmation selon laquelle ce qui s'est produit en Iraq est dû au fait que ce pays n'a pas donné suite à ces mêmes résolutions. Ceci me rappelle une situation qui n'est pas du tout différente de celle que connaît l'Iraq. Je voudrais poser au représentant du Royaume-Uni une question sur le respect des résolutions de l'ONU. Qu'est-il advenu des résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées en faveur des Palestiniens et qu'en est-il des violations des droits de ces derniers? Pourquoi n'a-t-on pas fait appliquer ces résolutions avec la même vigueur que celles qui ont été adoptées contre l'Iraq? Nombre des résolutions visant à rendre justice au peuple palestinien et à mettre fin aux violations de leurs droits sont restées lettres mortes. Les États-Unis ont récemment opposé leur veto à une résolution condamnant Israël pour le meurtre de membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies dans les territoires occupés. Qu'est donc cette politique de deux poids, deux mesures à laquelle vous faites référence, Monsieur? Vous ne cessez d'appeler et l'Iraq à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, mais que faites-vous en retour? Vous ignorez d'autres résolutions. Cela pèsera sur votre conscience!

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Iraq.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui. À moins qu'une autre délégation ne souhaite prendre la parole - ceci ne semble pas être le cas - je vais poursuivre.

Je voudrais juste faire quelques remarques au moment où s'achève cette partie de la session de 2003. Comme le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan l'a souligné dans son message à l'ouverture de cette session, cette année est celle du 25^e anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. C'est aussi celle de la vingt-cinquième session de la Conférence du désarmement. Il convient aussi de noter que c'est aujourd'hui notre 925^e séance plénière avant une interruption qui durera jusqu'au milieu du mois de mai.

Avec le recul que me donne mes fonctions de Président de la Conférence, il est difficile de ne pas noter qu'à notre rythme actuel de 24 semaines de session par an, avec une séance plénière par semaine, trois ans s'écouleront entre cette séance et la 1000^e. Nous pourrions peut-être nous demander si nous aurons arrêté un programme de travail et commencé réellement à l'appliquer d'ici la 1000^e séance ou la 950^e.

Serons-nous venus à bout de la tâche que nous a confiée le Secrétaire général consistant à adapter cette instance et à développer ses moyens de faire face aux difficultés qui apparaissent ainsi qu'à relancer nos efforts pour nous acquitter efficacement de notre mandat?

Je suis encouragé par nombre des déclarations faites aujourd'hui qui portaient sur une vaste gamme de questions fondamentales pour la Conférence, notamment celles qui concernent un traité sur les matières fissiles, les armes légères, la Convention d'Ottawa et la destruction des

(Le Président)

mines terrestres. Je suis aussi encouragé par ceux qui ont fait part de leur soutien à la présidence dans le cadre de leurs remarques préliminaires et je les en remercie.

Lorsqu'elle a commencé à assumer la présidence au nom de l'Irlande, l'Ambassadrice Whelan a demandé qu'il soit donné suite à la proposition des cinq Ambassadeurs, aux nouvelles idées et aux progrès réalisés vers une participation de la société civile à nos débats. Je demande aux délégations de s'employer avec vigueur à examiner ces aspects entre les deux parties de la session afin que nous puissions utilement nous retrouver en séance plénière.

Je profite aussi de l'occasion pour souhaiter un plein succès aux délégations à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005 et aux prochains séminaires relatifs à un traité sur les matières fissiles, aux restes explosifs des guerres et, bien sûr, à d'autres questions.

La prochaine séance plénière de la Conférence, la première de la deuxième partie de la session annuelle, se tiendra le jeudi 15 mai, à dix heures, dans cette même salle.

Nos travaux sont ainsi achevés pour aujourd'hui.

La séance est levée à 11 h 30.
